



CSN Service des relations du travail

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS : AIDE-MÉMOIRE

Document d'appui à la présentation du
8 septembre au SPECS-CSN

Philippe Hurteau

SRT-Recherche

La situation financière des universités inquiète depuis maintenant plusieurs années. En fait, depuis l'annonce des coupures dans les transferts fédéraux du milieu des années 1990, la question du financement disponible pour les universités ne cesse de faire les manchettes. Un premier document préparé par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), publié en 2002, évoquait un sous-financement des universités de l'ordre de 375 \$M par rapport à leurs vis-à-vis canadiennes¹. Cet automne, la CREPUQ en ajoutait, établissant cette fois le sous-financement des universités québécoises à 620 M\$². La solution à ce problème semble bien simple : le Québec doit hausser ses droits de scolarité afin de donner la chance à nos universités de concurrencer leurs homologues canadiennes et nord-américaines.

Dans ce dossier, la CREPUQ n'est pas seule à utiliser un argumentaire basé sur le sous-financement universitaire afin de justifier une hausse des droits. Plusieurs textes ont été publiés, pensons au manifeste parrainé par Lucien Bouchard qui, il y a un an à peine, proposait un déplafonnement des droits de scolarité³; au rapport Montmarquette sur la tarification des services publics⁴; aux fascicules commandés par le gouvernement l'an dernier afin d'appuyer sa volonté de mettre fin à la « culture de la gratuité »⁵; etc. À ces exemples, nous pourrions ajouter une longue série d'études réalisées soit par l'Institut économique de Montréal (IEDM), soit par le CIRANO. Au final, le même constat s'impose : la droite économique s'est donnée comme mission d'en finir avec le modèle québécois dans le monde universitaire.

Ce document n'a pas la prétention d'avancer un contre-argumentaire systématique afin de contrer la hausse des droits de scolarité⁶. Plus modestement, nous questionnerons le discours qui sous-tend la hausse des droits de scolarité, soit le discours sur le sous-financement universitaire. S'il peut paraître évident que certains secteurs névralgiques des universités manquent de fonds, le sous-financement global des universités québécoises est beaucoup moins clair. En suivant la forme de différentes fiches synthétiques, nous tâcherons donc de répondre à la question suivante : d'où vient la crise budgétaire des universités québécoises, d'un sous-financement chronique ou d'une mutation de l'institution elle-même? Bref, le problème de nos universités est-il un manque de ressources financières où plutôt la finalité qui préside à l'utilisation de ces ressources?

¹ *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003*, CREPUQ, 2002.

² *Urgence d'agir pour les universités : le Québec à la croisée des chemins*, CREPUQ, 2010.

³ AUDET, Michel, Bouchard, Lucien, FACAL, Joseph, JÉROME-FORGET, Monique, etc., *Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités*, 2010

⁴ FACAL, Joseph; LACHAPELLE, Lise et MONTMARQUETTE, Claude, « *Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble* », Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, Gouvernement du Québec, Québec, 2008.

⁵ GAGNÉ, Robert; GODBOUT, Luc; FORTIN, Pierre et MONTMARQUETTE, Claude, *Fascicules 1, 2 et 3*, Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, Gouvernement du Québec, 2009-2010.

⁶ Pour ceux et celles qui désirent mettre la main sur un tel argumentaire, voir : MARTIN, Eric et TREMBLAY-PEPIN, Simon, *Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarités*, IRIS, 2011. <http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/faut-il-vraiment-augmenter-les-frais-de-scolarite>

Table des matières

Fiche 1 : Évolution des sources de financement des universités québécoises	4
Fiche 2 : Évolution des revenus et des dépenses des universités.....	5
Fiche 3 : Comparaison avec le reste du Canada	6
Fiche 4 : Comparaison internationale (OCDE)	8
Fiche 5 : Sous-financement et mal-financement.....	12
Fiche 6 : Le plan gouvernemental 2012-2017	17

Fiche 1 : Évolution des sources de financement des universités québécoises

D'entrée de jeux, rappelons que le financement des universités suit un processus de diversification depuis la fin des années 1980. Cette diversification, comme l'indique le tableau ci-dessous, implique une diminution de la part du financement public dans les fonds de fonctionnement des universités au profit du financement privé et des cotisations individuelles.

Répartition du financement public, privé et individuel des établissements d'enseignement universitaires québécois, 1988-2009 (en % du financement total)

	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée ⁷	Revenu de provenance individuelle
1988	87,0	7,5	5,4
2003	67,8	21,2	11,0
2009	65,8	22,0	12,2
Variation	(21,2)	14,5	6,8

Source : VIERSTRAETE, Valérie, *Les frais de scolarité, l'aide financière et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, 2007; et *Information financière universités et collèges 2008-2009*, ACPAU, 2010.

Les partisans des hausses des droits de scolarités qui présentent la situation financière des universités comme fragile parce que trop dépendante de l'État, oublient souvent de mentionner que la diversification des sources de financement se solde davantage par une politique de substitution que par une politique de consolidation du financement universitaire. Par l'augmentation des contributions privées et des contributions étudiantes dans le financement des universités, la tendance du désengagement de l'État, entamée dès la fin des années 1980, se poursuivra.

C'est donc ce processus de substitution qui fragilise les finances des universités en rendant ces dernières toujours plus dépendantes de sources de financement externes. Avec le recul de l'État, s'institue un véritable marché concurrentiel qui oppose les universités les unes aux autres : pour combler la manque à gagner venant du désengagement étatique, les universités doivent se livrer une compétition féroce afin 1) d'attirer à elles un maximum de « clientèle » étudiante, 2) d'offrir des services de recherche adaptés aux besoins de subventionnaires privés, 3) de maximiser leur occasion de marchandisation et 4) de se lancer dans des campagnes souvent très coûteuses et risquées afin de stimuler la générosité d'éventuels donateurs.

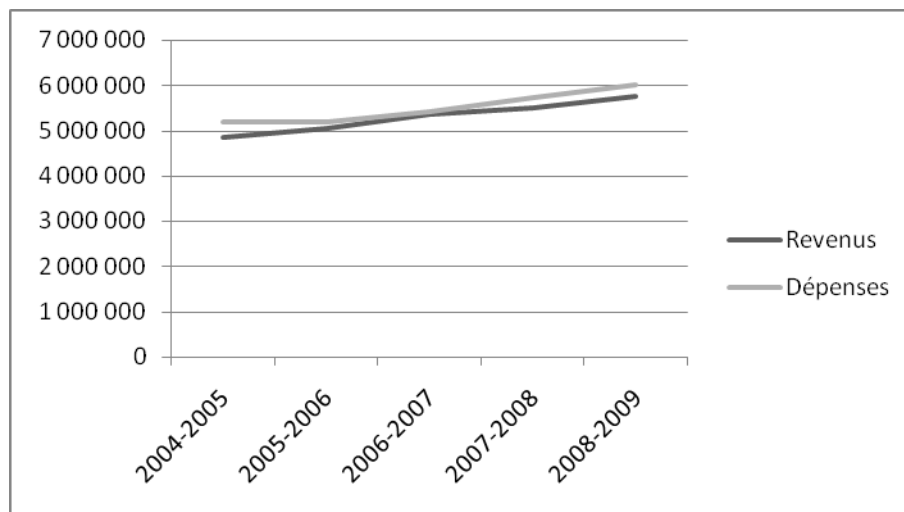
⁷ Les revenus privés comprennent: dons, legs, contrats de recherche, revenus de placement, entreprises auxiliaires, publicité, etc.

Fiche 2 : Évolution des revenus et des dépenses des universités

Au Canada, les revenus totaux des universités connaissent des hausses généralisées depuis les dernières années. Ces hausses de revenus, au Canada, se situent en moyenne à 17,1 %, contre 18,6 % pour le Québec, 11,6 % pour les provinces atlantiques, 10,7 % pour l'Ontario et 26,1 % pour les provinces de l'Ouest⁸. C'est donc dire que depuis 2004, seules les provinces de l'Ouest canadien ont connu une augmentation de leur budget plus importante qu'au Québec.

Si le Québec a connu ces dernières années un accroissement des revenus de ses universités plus rapide que la plupart des provinces canadiennes, tel n'est pas le cas au niveau des dépenses. Les dépenses universitaires ont cru de 15,8 % au Québec comparativement à des hausses de 26,9 % au Canada, 22,7 % pour les provinces atlantiques, 30,3 % pour l'Ontario et 32,4 % pour l'Ouest du pays. Bref, depuis 2004, seul le Québec peut compter sur une augmentation plus lente de ses dépenses que celle de ses revenus. Le modèle universitaire canadien auquel le Québec devrait s'adapter semble donc porteur d'une logique inflationniste loin de favoriser la stabilité financière à long terme de l'institution universitaire.

Évolution des revenus et des dépenses des universités québécoises, en millions de \$



Source : *Information financière universités et collèges*, ACPAU, 2010.

Notons également que le financement disponible pour les universités québécoises par étudiant équivalent temps plein (EETP) est plus important qu'il y a une vingtaine d'année. En dollars constants de 1989-1990, les revenus des universités par EETP, c'est-à-dire le montant qu'elles reçoivent par les subventions gouvernementales et les droits de scolarité, a progressé de 7,7 % entre 1989 et 2007, passant de 9 039 \$ à 9 742 \$⁹.

⁸ *Information financière universités et collèges*, ACPAU, 2005-2010.

⁹ *Le système universitaire québécois : données et indicateurs*, CREPUQ, 2006, p. 90.

Fiche 3 : Comparaison avec le reste du Canada

Le tableau qui suit montre le comparatif entre les différentes régions canadiennes en ce qui a trait aux sources de financement des universités. Contrairement à ce que nous pourrions croire, le Québec ne se situe pas au premier rang du niveau de financement public. Les gouvernements des provinces de l'Ouest canadien participant, toute proportion gardée, légèrement plus au financement de leurs universités. Autre surprise, c'est le Québec qui, déjà, utilise le plus les sources privées pour financer ses universités.

Répartition du financement public, privé et individuel des établissements d'enseignement universitaires canadiens par région, 2009 (en % du financement total)

	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée	Revenu de provenance individuelle
Provinces de l'Atlantique	56,7	18,3	25,0
Québec	65,8	22,0	12,2
Ontario	54,5	15,6	29,9
Provinces de l'Ouest	66,6	14,5	18,9
Canada	61,1	16,8	22,1

Source : *Information financière universités et collèges 2008-2009*, ACPAU, 2010.

Malgré l'existence d'importants déficits dans certaines universités québécoises, on constate que le Québec finance généralement plus ses universités que le reste du Canada. Pour démontrer cela, voyons la part du PIB destinée aux dépenses globales des universités et la répartition de ces dépenses par EETP. Il est à noter par ailleurs que l'utilisation du PIB demeure contestée comme étalon de comparaison. Le PIB québécois étant moins élevé, en proportion, que celui du Canada, un niveau de financement équivalant des universités fait donc automatiquement augmenter le niveau statistique de notre financement universitaire.

**Dépenses globales des universités par rapport au PIB,
Québec et régions du Canada (en %)**

	1997-1998	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009
Québec	1,42	1,50	1,82	1,92	1,86	1,96
Canada sans le Québec	1,14	1,24	1,43	1,52	1,51	1,57
Provinces de l'Atlantique	1,87	1,93	2,05	2,08	2,01	2,03
Ontario	1,07	1,19	1,36	1,52	1,60	1,75
Provinces de l'Ouest	1,12	1,20	1,43	1,44	1,35	1,34
Canada	1,20	1,29	1,51	1,60	1,58	1,64

Source : Indicateur de l'éducation, MELS, 2010.

**Dépenses globales par étudiant des universités,
Québec et régions du Canada (en \$)**

	1997-1998	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009
Québec	16 771	20 248	24 273	26 136	26 546	29 941
Canada sans le Québec	16 636	20 705	23 015	24 201	25 727	28 314
Provinces de l'Atlantique	14 136	17 015	18 697	20 406	23 064	25 150
Ontario	15 921	20 354	22 454	22 397	23 673	25 763
Provinces de l'Ouest	18 655	22 626	25 419	28 497	29 957	33 563
Canada	16 670	20 593	23 320	24 647	25 910	28 663

Source : Indicateur de l'éducation, MELS, 2010.

On le voit, au niveau de la part de la richesse nationale ou des dépenses concrètes effectués pour chaque étudiant, le Québec n'accumule aucun retard par rapport au reste du Canada. Augmenter les droits de scolarité pour régler le sous-financement des universités nous semble alors une option de plus en plus contestable.

Fiche 4 : Comparaison internationale (OCDE)

Selon la CREPUQ, il faudrait augmenter les droits de scolarité afin d'améliorer le classement des universités québécoises sur la scène internationale. Pour briller parmi les meilleurs, il nous faudrait donc plus de ressources à mettre à la disposition des universités québécoises, et ce, sans considération pour les besoins concrets des établissements d'enseignement ou de la mission de ces établissements. Briller parmi les meilleurs devient une sorte de leitmotiv indiscutable et pour cela, il faut augmenter les droits de scolarité. Pourtant, comme nous le montre le tableau ici-bas, le Québec investit déjà une plus grande part de sa richesse collective dans ses universités que la plupart des pays de l'OCDE :

Dépense globale des universités par rapport au PIB, Québec et OCDE (en %)

	2007
Australie	1,4
Canada*	1,6
Québec*	1,96
Moyenne de l'UE19	1,1
Moyenne OCDE	1,3

Source : Regards sur l'éducation – 2010, OCDE, 2010; et Indicateur de l'éducation, MELS, 2010. * Année 2008-2009.

En fait, comme le montre le prochain tableau, ce n'est pas l'augmentation brute du financement universitaire qui est visée par la hausse des droits de scolarité, mais l'adoption, par les universités québécoises, d'un modèle de financement caractéristique des universités des pays anglo-saxons. On le constate, au niveau de l'OCDE, seules les universités anglo-saxonnes ont à la fois une part de leur financement provenant de l'État plus basse qu'au Québec, mais un niveau de revenu de provenance individuelle plus élevé.

**Répartition du financement public, privé et individuel des établissements
d'enseignement universitaire, Québec et OCDE, 2000 et 2007 (en % du financement
total)**

	2007			2000	
	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée	Revenu de provenance individuelle	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée et individuelle*
Allemagne	84,7	15,3	---	88,2	11,8
Australie	44,3	17,6	38,1	49,6	50,4
Canada**	61,1	16,8	22,1	61,0	39,0
Danemark	96,5	---	3,5	97,6	2,4
États-Unis	31,6	34,2	34,2	31,1	68,9
France	84,5	5,1	10,3	84,4	15,6
Québec**	65,8	22,0	12,2	67,8***	22,2***
Royaume- Uni	35,8	12,1	52,0	67,7	32,3
Suède	89,3	10,7	---	91,3	8,7
Moyenne de l'UE19	79,4	---	---	85,7	14,3
Moyenne de l'OCDE	69,1	---	---	75,7	24,3

Source : Regards sur l'éducation – 2010, OCDE, 2010; et *Information financière universités et collèges 2008-2009*, ACPAU, 2010. * Les données détaillées séparant les revenus de provenance privée des revenus de provenance individuelle ne sont pas disponibles. ** Année 2009. *** Année 2003.

Fait intéressant, un rapide tour d'horizon des pays de l'OCDE nous fait constater que le niveau des droits de scolarité au Québec, bien qu'inférieur au niveau des autres provinces canadiennes et des États-Unis, se situe en milieu de peloton des pays industrialisés. À 2180 \$ annuellement, le Québec occupe la 8^e place sur une liste de 23 pays.

Frais de scolarité dans l'enseignement supérieur, 2006-07



Source : Regards sur l'éducation – 2010, OCDE, 2010.

Bref, le niveau actuel des parts du financement de provenance individuelle ou publique n'a rien d'exceptionnel lorsque mis en relation avec la situation qui prévaut en Europe continentale. En fait, sur la scène internationale, ce sont les pays anglo-saxons qui font figure d'anomalie.

Le cas anglais

Le cas spécifique de l'Angleterre mérite notre attention. Le gouvernement anglais a introduit une politique de tarification de l'éducation universitaire en 1997, mettant ainsi fin à la gratuité d'accès aux universités anglaises, au niveau de 1 175 £ (1 895 \$CAN) par an. En 2006-2007, l'introduction de frais différenciés sur une base locale (*top-up fees*) a eu pour conséquence de faire passer les droits de scolarité maximums de 1 175 £ par an à 3 000 £ (4 838 \$CAN). À l'automne 2010, le gouvernement de coalition au pouvoir annonça son intention de tripler ce montant maximum devant être payé par les étudiants, fixant ainsi la limite des droits de scolarité à payer à 9 000 £ (14 515 \$CAN). Le résultat de ces augmentations successives des droits de scolarité ne s'est pas fait attendre. Le passage d'un financement majoritairement public des universités anglaises à un financement majoritairement privé s'est effectué en moins d'une décennie. Malgré cette « diversification » du financement des universités anglaises, ces dernières se plaignent toujours d'un niveau de financement non concurrentiel.

**Répartition du financement public, privé et individuel des établissements
d'enseignement universitaires, Royaume-Uni, 2000 et 2007
(en % du financement total)**

	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée	Revenu de provenance individuelle
2000	67,7	---	---
2007	35,8	12,1	52,0

Source : Regards sur l'éducation – 2010, OCDE, 2010.

Fiche 5 : Sous-financement et mal-financement

Comme les fiches deux, trois et quatre le montrent, la situation financière des universités québécoises est loin d'être désavantageuse. Lorsque l'on compare les sommes allouées à l'éducation universitaire au Québec à ce qui est investi ailleurs au Canada ou dans les pays de l'OCDE, nous constatons que le Québec est loin d'être le parent pauvre du financement universitaire.

Sous-financement

Pourtant, depuis maintenant près de dix ans, la CREPUQ prétend que les universités québécoises souffrent d'un retard au niveau de leur financement par rapport aux universités canadiennes. Comment en arriver à un tel résultat?

D'abord, la CREPUQ choisit de ne pas prendre en compte l'ensemble des revenus universitaires afin d'effectuer sa comparaison. Les revenus des universités se divisent en six fonds. Pourtant, la CREPUQ en exclut quatre d'office : les fonds de recherche subventionnée, les fonds provenant des entreprises auxiliaires, les fonds d'immobilisations et les fonds de dotation. Le problème c'est que trois des quatre fonds laissés de côté sont à l'avantage du Québec lorsque vient le temps de faire une comparaison Québec-Canada. La CREPUQ, pour arriver à la conclusion du sous-financement, se doit donc d'exclure de son calcul les fonds allant à l'encontre de leur hypothèse.

Ensuite, rappelons que selon une étude de la CREPUQ publiée en 2002, les universités québécoises souffraient d'un retard de 375 M\$¹⁰ dans leur financement par rapport aux universités canadiennes. Lors d'une mise à jour en 2010, ce retard s'établissait à 620 M\$¹¹. Dans les deux cas, le calcul du sous-financement avancé par la CREPUQ équivalait, à quelques millions de dollars près, à l'écart existant entre les revenus des universités québécoises et canadiennes en provenance des droits de scolarité des étudiants. À l'automne 2010, moment de la dernière évaluation de la CREPUQ, ceux-ci pouvaient établir le « sous-financement » universitaire de la façon suivante :

- Moyenne des droits de scolarité au Canada (A) : 5 329 \$
- Moyenne des droits de scolarité au Québec (B) : 2 180 \$
- Écart A-B : 3 149 \$
- Nombre d'étudiant (EETP) : 189 352
- $3\,149 \$ * 189\,352 = 596\,269\,448 \$$

¹⁰ *Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003*, CREPUQ, 2002.

¹¹ *Urgence d'agir pour les universités : le Québec à la croisée des chemins*, CREPUQ, 2010.

À 24 M\$ près, le calcul du sous-financement de la CREPUQ correspond à la différence des revenus de tarification dont jouissent les universités. Ce que la CREPUQ dénonce n'est donc pas l'existence d'un sous-financement comptable, mais d'un sous-financement concurrentiel. Selon la logique de la CREPUQ, il faut rattraper le niveau de financement des universités canadiennes en augmentant la tarification de l'éducation. Que le Québec finance déjà davantage ses universités (par rapport à son PIB et par EETP) est une variable que ne considère pas la CREPUQ.

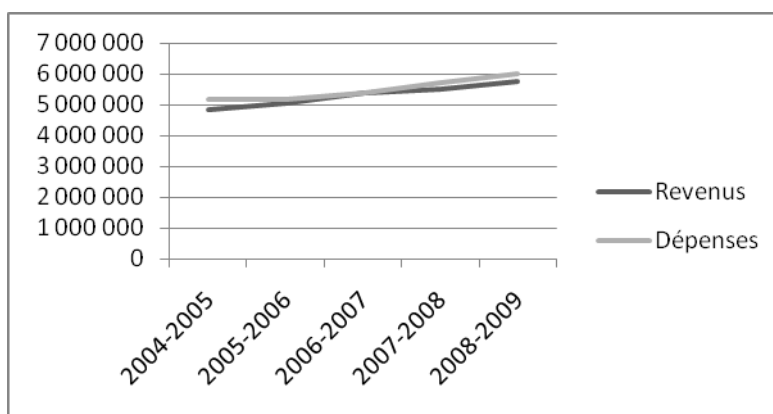
Le mal-financement

Les revenus totaux des universités sont passés de 2,4 G\$ en 1997 à 5,8 G\$ en 2009, soit une hausse de 142 %¹². Cela dépasse largement l'augmentation de la population étudiante, qui, pour la même période, a varié au Québec de 30 863 EETP, soit une augmentation de 19,5 %¹³. Dans les pages qui suivent, nous montrerons que le problème budgétaire des universités ne relève pas d'un manque de ressources financières, mais bien de l'utilisation de ces ressources par les institutions universitaires. Le concept de mal-financement tente donc de mettre l'accent sur les dérives budgétaires qu'implique le passage d'un modèle universitaire public vers le modèle de l'université marchande.

- Immobilisation

En 2008-2009, les revenus destinés aux immobilisations représentaient 8,5 % des revenus totaux des universités (490 M\$) contre une moyenne de 7,3 % au Canada. C'est donc dire que le Québec investit davantage en immobilisation qu'ailleurs au Canada. Toutefois, les dépenses pour les immobilisations s'élèvent, de leur côté à 640 M\$, ce qui laisse le Québec avec un déficit dans ses fonds d'immobilisations de 150 M\$.

Évolution des fonds des immobilisations au Québec, 000 \$



Source : *Information financière universités et collèges*, ACPAU.

¹² Dyke, Nathalie, Michel Umbriaco et Cécile Sabourin, *Financement des universités. Investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008; et *Information financière universités et collèges 2008-2009*, Association canadienne du personnel administratif universitaire, 2010.

¹³ *Le système universitaire québécois : données et indicateurs*, CREPUQ, 2006.

Le Québec est donc la province canadienne qui dépense le plus de ses ressources universitaires dans les immobilisations (10,7 % des dépenses totales au Québec contre 8,9 % au Canada). Toutefois, les dépenses effectuées dans ce domaine demeurent plus importantes que les revenus prévus à cet effet, ce qui entraîne la fragilisation générale de la situation financière des universités.

Pour pallier à ce déséquilibre, les universités ont développé deux stratégies : avoir recours à des PPP pour le développement de nouvelles infrastructures et augmenter la part des immobilisations financée à même le fonds de fonctionnement des universités. Cette deuxième option nous intéresse davantage.

Le sous-financement des projets d'immobilisation en vient à gruger les fonds destinés à l'enseignement et la recherche. Comme le mentionne le *Document d'appui à la réflexion* fourni par le gouvernement afin de préparer les consultations du 6 décembre dernier, les universités québécoises ont des dépenses d'immobilisation par EETP plus importantes que la moyenne canadienne (3 202 \$ contre 2 579 \$¹⁴). Mentionnons toutefois que, comme le montre le tableau plus bas, une partie de plus en plus importante de ces dépenses d'immobilisation sont financées à même le fonds de fonctionnement (diminuant d'autant les ressources destinées à l'enseignement).

**Sources de financement du fonds des immobilisations,
1997-1998 et 2006-2007 (en % du total)**

	1997-1998	2006-2007
Subventions du MELS	64	45
Fonds de fonctionnement	26	45
Autres subventions et revenus	3	7
Placement	0	1
Dons	7	2
Gains sur la cession d'immobilisation	0	0

Source : HÉMOND, Hélène; MALTAIS, Martin et UMBRIACO, Michel, *Le fonds des immobilisations des universités : une nouvelle cohérence à trouver entre vocation, budgets et réalité*, FQPPU, 2010.

La pression exercée sur les universités pour opérer des investissements en immobilisation provient de la concurrence que se livrent les établissements pour attirer plus d'étudiants. Bien entendu, une augmentation des droits de scolarité ne fera rien pour diminuer cette concurrence. La course que se livrent les universités afin d'attirer à elles une plus grande part de « clientèle » étudiante et qui résulte en la multiplication de campus universitaires fait en sorte que d'importantes ressources sont utilisées à d'autres fins que la réalisation des missions universitaires.

¹⁴ *Document d'appui à la réflexion : l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, Gouvernement du Québec, 2010.

- Recherche

Comme pour les immobilisations, le Québec se classe en tête de liste des provinces canadiennes en ce qui a trait aux revenus-dépenses destinés à la recherche. Par EETP, les universités québécoises dépensent 7 723 \$ en recherche contre 6 605 \$ pour les universités canadiennes¹⁵. La part de la recherche occupe 26,2 % du budget global des universités québécoises, contre seulement 21,5 % au Canada. En clair, l'écart entre les dépenses au Québec et celles au Canada fait en sorte que nous investissons 283 M\$ de plus par année en recherche¹⁶.

Les départements qui récoltent l'essentiel de cette manne sont évidemment ceux qui sont aptes à générer le plus de retombées économiques et ainsi attirer les subventionnaires les plus payants, au détriment d'autres départements moins « attrayants ». Pour l'ensemble des universités au Québec, les domaines des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées reçoivent à eux trois 75,8 % des subventions et des contrats de recherche. Les sciences sociales et humaines, quant à elles, reçoivent un maigre 7,8 % des fonds de recherche¹⁷. À titre comparatif, la division de la population étudiante (par diplôme obtenu) se décline comme suit¹⁸ :

- Sciences de la santé, pures et appliquées : 32.5%
- Sciences humaines : 27.2%
- Les autres domaines d'étude : 40.2%

Souvent décrite comme une source de revenus intéressante pour les universités, la course aux brevets ne semble pas donner les résultats escomptés. Pour administrer les brevets et régler les litiges juridiques, les universités doivent déployer une lourde infrastructure bureaucratique, dont les coûts annulent presque entièrement les revenus provenant de la propriété intellectuelle. Au Canada, en 2006, les revenus universitaires nets issus de la propriété intellectuelle représentaient à peine 0,25 % du financement total des universités, soit 60 M\$¹⁹.

On le voit, tant pour les fonds d'immobilisations qu'en recherche, la situation budgétaire des universités québécoises ne peut être comprise comme un simple sous-financement. Sous plusieurs aspects, les universités québécoises peuvent compter sur des ressources comparables ou supérieures à celles des universités canadiennes. Une réflexion et un débat public plus profond semblent donc s'imposer avant d'aller plus avant dans les transformations de nos universités. L'arrimage que l'on nous propose entre l'université et l'économie du savoir, qui peut sembler aller de soi, masque au final une profonde mutation de l'institution universitaire. La substitution du financement public par le financement

¹⁵ Document d'appui à la réflexion : *l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, Gouvernement du Québec, 2010.

¹⁶ *Information financière universités et collèges 2008-2009*, Association canadienne du personnel administratif universitaire, 2010

¹⁷ Indicateurs de l'éducation, édition 2009, *Gouvernement du Québec*, p. 51.

¹⁸ Gouvernement du Québec. *Statistiques de l'éducation*, édition 2008, 2009, p. 120.

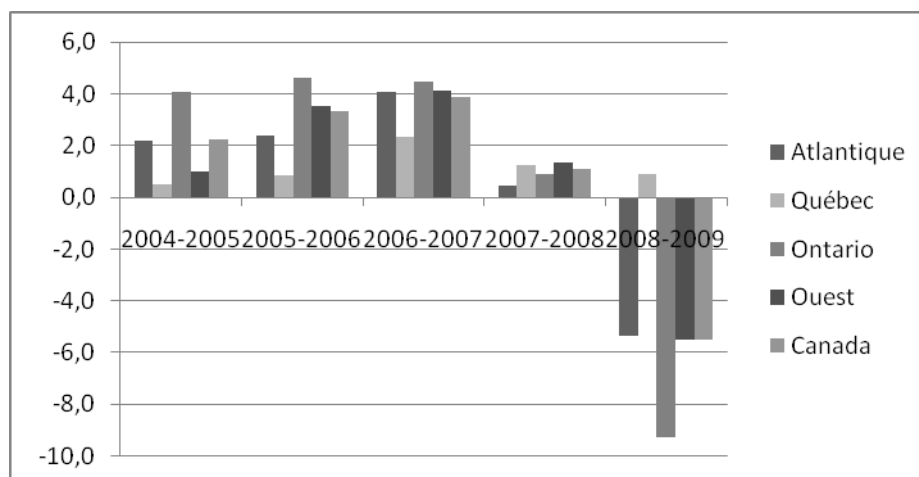
¹⁹ Statistique Canada *op. cit.*; ACPAU ; « Un lent redressement : Les finances des universités, 2005-2006 », *Dossiers en éducation*, vol. 9, no 2, octobre 2007 ; et ACPAU, *Information financière des universités et collèges, 2007-2008*.

privé-individuel fait en sorte que l'université d'État se conforment de plus en plus au modèle de l'université marchande.

- Dotation

Comme le montre le graphique ci-dessous, les revenus de dotation sont excessivement variables et instables. Essentiellement liés aux fluctuations des marchés spéculatifs (l'argent recueilli par les fondations universitaires étant placé dans des fonds capitalisés), on constate une profonde turbulence de cette catégorie de revenus en période de crise financière. Déjà en 2007-2008, les revenus en provenance de ces fonds furent grandement atteints par les premiers soubresauts du marché mondial. En 2008-2009, nous assistons à une véritable hécatombe. Au Canada, les revenus de dotation, souvent présentés comme une béquille indispensable pour les universités, ont coûté 1,4 G\$ aux universités canadiennes. Le gouvernement du Québec, dans son plan déposé lors du dernier budget, invite les universités à augmenter leurs efforts pour générer les dons des particuliers et des entreprises. Les résultats des dernières années nous font grandement douter du bien fondé de cette stratégie.

Part des revenus de dotation dans les revenus totaux des universités, en % et par région



Source : *Information financière universités et collèges*, ACPAU.

Le don philanthropique, qu'il provienne d'individus ou de sociétés, demeure un geste fortement subventionné par des crédits d'impôt dont la valeur est inévitablement assumée par l'ensemble des citoyens. Plus les universités québécoises auront du succès en philanthropie, plus l'État devra trouver la façon de compenser d'une manière ou l'autre le rétrécissement de son assiette fiscale. La philanthropie génère des coûts de gestion importants pour les universités (personnel spécialisé, locaux, activités de tous genres, communications et formations). Dans un contexte où l'argent des corporations ou des fortunes privées reste limité, la «concurrence de bienfaisance» devient vive et la campagne

de financement se transforme en opération coûteuse et parfois même risquée. Finalement et surtout, la philanthropie possède son propre agenda qui ne correspond pas nécessairement aux besoins réels de l'institution et de ses disciplines. Plus le don philanthropique sera important, plus les déséquilibres qu'il crée entre les universités et au sein des universités elles-mêmes pourront avoir un effet négatif sur la qualité de la recherche et de l'enseignement en orientant ces deux missions fondamentales de manière inappropriée, arbitraire et parfois même improductive.

Fiche 6 : Le plan gouvernemental 2012-2017

Résumé du plan gouvernemental pour le financement des universités, présenté le 17 mars lors du dépôt du budget 2011-2012 : « *Un plan de financement des universités équitable et équilibré : pour donner au Québec les moyens de ses ambitions* »

La présentation du contenu de ce plan gouvernemental sera séparée en trois sections :

1. Les sources de financement du plan;
2. La majoration de l'aide financière aux études;
3. Les engagements de performance des universités.

Les sources de financement du plan

- Le plan gouvernemental prévoit une hausse graduelle du financement universitaire. De 2012-2013 à 2016-2017, c'est **850 M\$** qui seront ajoutés aux budgets des universités. Cette somme se divise ainsi :
 - **320 M\$** pour couvrir l'évolution des coûts de système.
 - **530 M\$** en ressources additionnelles.
- Ces fonds proviendront des sources de financement suivantes :
 - Subvention gouvernementale : **430 M\$**.
 - Augmentation des droits de scolarité : 332 M\$, moins 116 M\$ retenus pour la majoration de l'aide financière aux études. Donc, **265 M\$**.
 - L'augmentation des droits de scolarité se fera comme suit :
 - Augmentation de 325 \$/année durant 5 ans, soit de 2012-2013 à 2016-2017.
 - Les droits de scolarité passeront alors de 2 168 \$ à 3 793 \$, soit une augmentation de 1 625 \$ (75 %).
 - Note, si l'on tient compte des hausses précédentes (2007-2008 à 2011-2012), les droits de scolarité auront augmenté de 2 125 \$ (127 %) en dix ans, passant de 1 668 \$ à 3 793 \$.
 - Augmentation des dons des entreprises et des particuliers : **54 M\$**.
 - Création de *Placements Universités*, un fond doté de 40 M\$ destiné à offrir des contreparties financières incitatives.
 - Subvention de contrepartie de 0,25 \$ pour chaque dollar de don reçu.
 - Subvention de contrepartie de 0,50 \$ ou 1 \$ (en fonction de la taille de l'université) pour chaque dollar reçu correspondant

aux objectifs de croissance des dons universitaires fixés par le gouvernement (8 % d'augmentation annuelle).

- Augmentation des autres sources de revenus des universités (recherche, formation continue, revenus auxiliaires, etc.) : **101 M\$**.

La majoration de l'aide financière aux études

- Le gouvernement annonce une majoration de **118 M\$** de l'aide financière aux études afin de « maintenir l'accessibilité » à l'université.
- De ces 118 M\$, 116 M\$ proviendront des revenus supplémentaires générés par l'augmentation des droits de scolarité.
- Répartition des nouveaux fonds disponibles pour l'aide financière :
 - Maintien des montants maximums de prêts : **85,8 M\$**.
 - Hausse de l'allocation spéciale : **3,7 M\$**.
 - Réduction de la contribution des parents et du conjoint : **26,6 M\$**.
 - Dépense de transport pour les étudiants à temps partiel qui étudient en région : **0,1 M\$**.
 - Bonification du Programme de remboursement différé : **2,2 M\$**.

Les engagements de performance des universités

- Sommaire des indicateurs pour juger si l'utilisation des revenus additionnels par les universités correspond aux objectifs de performance fixés par le gouvernement :
 - Qualité de l'enseignement et services aux étudiants :
 - Taux d'encadrement des étudiants par des professeurs réguliers;
 - Taux de persévérance;
 - Taux de diplomation;
 - Nombre de postes ajoutés dédiés au soutien des clientèles émergentes.
 - Qualité de la recherche :
 - Ressources allouées aux infrastructures de recherche et aux infrastructures complémentaires à la formation (technologies de l'information, bibliothèques, etc.);
 - Nombre et montant de subventions et des contrats de recherche obtenus du secteur privé et des fonds de recherche fédéraux.
 - Positionnement concurrentiel des établissements universitaires sur les scènes canadienne et internationale :
 - Nombre de professeurs ou de chercheurs de calibre international recrutés;
 - Nombre d'étudiants étrangers recrutés;
 - Nombre et importance des projets réalisés avec des collaborations nationales et internationales dans les pôles d'excellence.
 - Administration et gestion :

- Membres du conseil d'administration siégeant sur des comités ayant une importance stratégique dans la gestion de l'établissement;
- Cibles de résultats associées au maintien de l'équilibre budgétaire et à la résorption des déficits d'exercice et du déficit cumulé;
- Taux de croissance de la rémunération globale en comparaison avec la politique salariale du gouvernement;
- Cibles annuelles de revenus provenant des dons amassés dans le cadre de campagnes de financement.